

MEUDON : L'avenir de la colline Rodin

Peut-on urbaniser un sol truffé de carrières classées ?

C'est en limite de trois communes : Issy, Clamart, Meudon. C'est une colline aux nombreux arbres, portant des pavillons, des petits collectifs, quelques entreprises artisanales et un musée consacré au sculpteur Auguste Rodin (1840-1917) sur les lieux mêmes où il a vécu. C'est aussi un sol qui pour une forte part demeure non bâti parce que truffé de carrières souterraines classées. Le quartier meudonnais des Brillants, dit *colline Rodin*, est paisible. Doit-il évoluer ? Certainement, et d'abord se débarrasser de ses friches industrielles, appellation pudique donnée à des locaux industriels abandonnés, parfois éventrés, sans caractère sinon celui de ruines.

Une société du groupe Kaufmann and Broad a obtenu, fin 2004, un permis de construire pour un ensemble de logements, sur un terrain jouxtant le viaduc du RER (ligne Invalides-Versailles). Ce permis a été attaqué par l'association Vivre à Meudon qui fait valoir notamment ceci :

L'Inspection générale des Carrières, lorsqu'elle a été consultée, a fait remarquer qu'« *en raison de l'incertitude sur la présence et l'importance d'une ancienne exploitation à ciel ouvert d'argile plastique, et en souterrain de craie blanche* », il importe avant toute chose de « *faire exécuter par une entreprise ou un bureau d'études spécialisé une campagne de recherche systématique des limites et des caractéristiques des carrières sous l'ensemble du terrain* » ;

La SNCF, également consultée, a répondu que « *les travaux de terrassement à réaliser dans le cadre du projet de construction des bâtiments sont de nature à pouvoir mettre en cause la stabilité du viaduc* ».

Le Tribunal Administratif de Versailles a été saisi par Vivre à Meudon. Ce n'est pas un coup d'essai. D'autres contentieux ont été engagés par le passé pour sauvegarder la colline Rodin. Un administrateur de Vivre à Meudon, Loïc Le Naour, s'explique : « *Nous n'avons pas de goût particulier pour la procédure. Cela prend du temps et coûte de l'argent à tout le monde. Mais, pour les associations, c'est une façon d'exprimer ce qu'elles souhaitent. On l'a vu à Boulogne. [...] Après le dépôt d'un recours, le PLU a été revu et corrigé* ». Alain Parini, ancien président de Vivre à Meudon, n'hésite pas à parler d'une « *divergence permanente entre les propositions de la mairie et les associations meudonnaises* ». De son côté, Raymond Loiseleur, directeur de la SEMADS (Société d'Economie mixte d'Arc de Seine), interrogé par Le Parisien du 24 juin dernier, affirmait, philosophe : « *Le recours est devenu un moyen de pression. Les gens l'ont bien intégré... mais les professionnels de l'urbanisme aussi* ».

Sur la colline Rodin, un projet de 800 logements a été annulé par la justice en 1993 ; un autre de 123 logements l'a été en 2003 et actuellement c'est un ensemble de 58 logements qui est attaqué. Pourquoi ? Outre les craintes évoquées plus haut, qui ne sont pas minces, l'argumentaire de Vivre à Meudon s'appuie sur le fait que, dès 1986, l'Etat a classé les anciennes carrières de craie qui parsèment le sous-sol de la colline. Le temps du « *blanc de Meudon* » fait partie de l'histoire de la commune. Le sol fragilisé par son passé industriel doit recevoir une autre affectation que la construction d'immeubles de logements. Au stade actuel de son élaboration, le PLU en retient d'ailleurs le principe pour valoriser à la fois le site verdoyant et en partie boisé, la vue sur la Seine et la zone d'activités artisanales et artistiques. Sans oublier, aimerions-nous ajouter, les carrières souterraines classées dont une mise en valeur partielle a été réalisée... à Issy-les-Moulineaux.

Pierre Chamblay